



INDEX 2023

ECART HOMMES/ FEMMES

## OBJECTIFS DE PROGRESSION

### CONSTAT SUR L'ANNEE 2023 SITUATION ETABLIE PAR LE RSU

Le résultat de l'année 2023 pour la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie « CASAS » est de 64/100, donc inférieur au taux minimum attendu de 75/100

L'index se calcule sur 4 indicateurs :

L'indicateur n°1 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires

L'indicateur n°2 correspondant à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuelles

L'indicateur n°3 correspondant à l'écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

L'indicateur n°4 correspondant au nombre d'agents publics du sexe sous représenté parmi les 10 agents ayant perçu les + hautes rémunérations

L'index 64/100 a été calculé uniquement sur l'indicateur 1

Il est à noter que 4 femmes font partie des 10 plus hautes rémunérations, ce qui devrait donner la note de 10/10 selon la synthèse explicative de l'index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale.

### LES OBJECTIFS DE LA CASAS

#### a. POSER UN DIAGNOSTIC SUR LA SITUATION

1. dresser un état des lieux de l'égalité entre les hommes et les femmes de la CASAS
2. rechercher les motifs de l'écart d'index

#### b. DEPLOYER UN PLAN D'ACTION

-Recruter des femmes dans les emplois techniques

- Promouvoir les femmes dans des emplois de direction
- Proposer de la flexibilité aux femmes pour leur permettre de postuler à des emplois plus techniques avec une dérogation d'astreinte
- Faciliter l'aménagement des horaires (prendre en compte la situation familiale)
- Promouvoir l'accès à la formation et la validation des acquis
- Former les managers à la prise en compte de la situation des femmes sous leur hiérarchie et à l'évaluation des compétences sans distinction de sexe
- Former tout le personnel sur les questions égalités hommes/ femmes

#### C. ASSURER UNE EGALITE DE SALAIRE A POSTE EGAL

- Instaurer une transparence salariale, tendre à équilibrer le régime indemnitaire
- Etudier chaque revalorisation individuelle en tenant compte des écarts pour les réduire

#### D. COMBATTRE LE SEXISME ORDINAIRE

- Lutter contre les appellations inappropriées, les propos irréfléchis, les remarques désobligeantes, les traitements discriminatoires
- Lutter contre les violences et porter plainte systématique
- Prendre des sanctions en cas de faits avérés ou répétés